

DESTINATAIRES : Tous les employés, médecins et bénévoles du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint – Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

DATE : 27 mai 2020

OBJET : **PORT DU COUVRE-VISAGE CHEZ LES USAGERS**

Depuis quelques semaines, le gouvernement du Québec recommande le port du couvre-visage pour tous dans les lieux publics. Considérant le déconfinement progressif qui se poursuit dans notre région, et les mesures accrues à mettre en place afin d'éviter une hausse de la transmission communautaire de la COVID-19, le CISSS des Laurentides demandera dorénavant que **les usagers asymptomatiques qui se présentent dans toutes ses installations portent un couvre-visage.**

Il a en effet été démontré que certaines personnes peuvent être asymptomatiques mais porteuses du virus, le port du couvre-visage est donc un moyen supplémentaire de protéger les intervenants du milieu de la santé et des services sociaux ainsi que les usagers de tous nos services.

Nous vous encourageons donc à avertir les usagers asymptomatiques qui doivent se rendre dans nos installations à venir avec leur couvre-visage (masque artisanal). Nous vous encourageons également à demander aux usagers asymptomatiques des services à domicile de porter un couvre-visage lors des soins et services prodigués par les intervenants du CISSS. Les usagers qui sont dans l'impossibilité ou l'incapacité de se procurer un couvre-visage personnel recevront des masques qu'ils devront porter dans les installations du CISSS des Laurentides.

Nous vous rappelons que les usagers symptomatiques qui se présentent dans nos installations ou qui reçoivent des soins à moins de deux mètres en soutien à domicile doivent porter un masque de procédure. De plus, nous tenons à réitérer que le port du couvre-visage dans la population ne remplace aucunement les mesures de protection telles que le lavage des mains et la distanciation physique. Ces mesures doivent continuer à être renforcées dans toutes nos installations.

Pour plus d'information sur le port du couvre-visage dans la communauté, nous vous invitons à consulter la page du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) dédiée à cet effet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

Nous vous remercions pour votre habituelle coopération.